

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. X.

No. 21.

Prix du numéro, 7 centims.—Annonces, la ligne, 10 centims.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 22 MAI 1879

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

L'indépendance commerciale, par A. Gélinas.—Les derniers jours de la session.—Çà et là, par L.-O. D.—Bibliographies.—Choses et autres.—Camarou.—Poésie : Le printemps, par J. B. Caouette.—Un drame sur la Seine, par F. du Boisgobey (suite).—Le jeu de dames.—Les échecs.—Les lois de la nature.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : Modes de 1879; L'explosion de dynamite à Stratford; Incendie au village Saint-Jean-Baptiste, un des faubourgs de Montréal; La manière d'attaquer des Zoulous; New-York; Partie d'échecs jouée par le capitaine Mackenzie et M. Delmar, à New York, le 16 avril 1879, avec pièces vivantes.

L'INDÉPENDANCE COMMERCIALE

Le nouveau tarif a été sanctionné par le gouverneur-général et a maintenant force de loi.

Le Canada vient de faire un pas de plus, un pas important, vers l'indépendance commerciale, puisque la métropole nous a tacitement mais virtuellement reconnu le droit de régler notre tarif à notre guise, en nous permettant de pousser l'exercice de ce droit jusqu'à protéger nos industries contre les siennes mêmes.

Jusqu'ici, on nous avait bien laissés libres de frapper les produits étrangers importés dans le pays; mais, soit par crainte, soit par impuissance, nous n'avions pas encore dépassé, dans cette voie, la borne du tarif de revenu; et l'Angleterre n'avait en réalité aucun motif de nous interdire un système qui nous procurait la principale ressource de notre revenu public et qui ne l'empêchait pas elle-même de continuer à écouler ses marchandises ici.

La protection, dont le Canada va faire l'essai pour la première fois, aura pour effet d'opérer une modification des plus importantes dans notre position vis-à-vis les autorités impériales. Nous avons affirmé, sans contestation, notre droit de changer selon notre bon plaisir les lois qui concernent nos relations commerciales avec les autres pays.

Il ne nous reste plus qu'un point à gagner, après cela, pour atteindre à une indépendance commerciale complète.

Présentement, tout en adoptant un tarif protecteur, il ne nous est pas permis, ou nous croyons qu'il ne nous est pas permis de varier ce tarif, que nous rendons uniforme pour tous les pays. Il nous est interdit, ou nous croyons qu'il nous est interdit d'établir des droits différentiels, de façon à modifier notre tarif protecteur et à le supprimer même pour quelques pays, selon nos besoins spéciaux, et selon les tarifs douaniers des nations étrangères elles-mêmes et la nature de leurs produits.

L'Angleterre, comme beaucoup d'autres pays souverains, se sert de ce système différentiel pour elle-même. Elle a un tarif uniforme pour les produits étrangers en général, mais elle a aussi des traités de réciprocité commerciale spéciaux avec certains pays qu'elle trouve avantageux de mettre sur un pied d'exception à la loi ordinaire. C'est ainsi qu'elle a des traités particuliers avec plus de la moitié des puissances européennes. Les colonies sont exclues de ces traités et restent vis-à-vis de ces puissances dans la même position que le commun des nations.

Que l'Angleterre nous permette de faire comme elle, de nous mettre en relation soit par son entremise, soit directement, avec les pays étrangers pour faire avec eux, si nous le jugeons à propos, des traités spéciaux créant des droits différentiels, et nous aurons l'indépendance commerciale.

On sait que des négociations avaient déjà été entamées en vue d'un traité de ce genre avec la France, après que le maire Rivard eût soulevé cette question. On avait ébauché les bases d'un traité de réciprocité commerciale entre la France et le Canada pour certains articles. Les autorités françaises se montraient favorables au projet. Toutefois, l'affaire a paru reléguée à l'arrière plan et la correspondance échangée languit quelque part à Londres ou à Ottawa.

A présent que l'Angleterre nous permet de fermer l'entrée de notre marché à ceux des articles de provenance anglaise que nous pouvons produire ici, et de nous protéger contre l'étranger, on ne voit pas quel intérêt elle aurait à nous refuser le pouvoir d'établir des droits différentiels réciproques avec les pays souverains qui consentiraient à entrer en négociations à ce sujet avec nous. Pourquoi nous refuserait-elle ce moyen d'avoir accès aux marchés étrangers, maintenant qu'elle consent à renoncer elle-même à notre marché?

A. GÉLINAS.

LES DERNIERS JOURS DE LA SESSION

L'affaire Letellier est revenue devant la Chambre avant la prorogation. M. Mackenzie a voulu avoir des nouvelles ou des informations relativement à la mission de M. Langevin. Sir John a répondu qu'il n'avait aucune information à donner et qu'il était d'avis qu'il n'était pas convenable de produire les instructions données à M. Langevin, tel que demandé par M. Holton, avant qu'il y ait eu une décision dans l'affaire.

M. Mackenzie a fortement blâmé la conduite du gouvernement et de Sir John en

particulier, auquel il a reproché, après avoir promis tant de fois de démettre l'hon. M. Letellier, d'avoir exposé le gouverneur-général aux attaques les plus violentes en faisant croire que c'était lui seul qui avait empêché cette destitution, lorsqu'il était obligé d'admettre quelques jours après que le gouvernement prenait la responsabilité du renvoi de la question en Angleterre. Dans tous les cas, Sir John ayant admis qu'il avait recommandé la démission de l'hon. M. Letellier, M. Mackenzie s'est efforcé de démontrer que cette recommandation était un empiètement sur l'indépendance politique des provinces.

Sir John dit que le Parlement fédéral a parfaitement le droit de critiquer la conduite du lieutenant-gouverneur et de recommander sa démission. Sir John a cité plusieurs cas à l'appui de cette proposition. Dans le cas actuel, la majorité des représentants de toutes les provinces de la Puissance, excepté le Nouveau-Brunswick, a voté en faveur de la motion de M. Mousseau; c'est pourquoi le gouvernement aurait manqué à son devoir s'il n'avait pas donné force et effet à la voix du peuple du Canada.

MM. Mousseau et Ouimet ont fait une charge à fond de train contre l'hon. M. Letellier, et prétendu qu'il était nécessaire de protester comme ils l'avaient fait contre toute action qui aurait eu pour effet d'enlever au gouvernement canadien et à la majorité de la Chambre le droit de régler cette question, mais qu'ils devaient maintenant attendre le résultat du renvoi de la question en Angleterre.

Ils ont exprimé l'espoir et l'opinion que le gouverneur-général recevrait l'ordre de suivre l'avis de ses ministres, et que, si leur espoir était trompé, ils agiteraient le pays.

M. Holton prit ensuite la parole, et son point d'attaque a été principalement M. Mousseau. Il a blâmé Sir John d'avoir fait connaître à la Chambre qu'il existait une différence d'opinion sur la question Letellier entre le gouverneur-général et son cabinet. La chose, dit-il, n'aurait dû être rendue publique qu'après qu'une décision finale eut été portée dans l'affaire.

ÇA ET LÀ

L'hon. juge Sicotte a rendu jugement, la semaine dernière, à Montréal, dans une vingtaine de causes, quoi qu'il n'eût eu que quelques jours pour délibérer. Dans un centre d'affaires comme Montréal, cette célérité est d'un grand prix pour les clients et les avocats.

La Cour d'appel a rendu jugement dans une dizaine de causes. C'est bien tout ce qu'elle pouvait faire après un terme criminel qui a occupé pendant deux mois les honorables juges Dorion, Monk et Ramsay. Nous espérons que le bâtonnier et les nouveaux officiers du barreau trouveront moyen d'avoir une réunion avant la session du parlement local pour aviser aux mesures que requiert la situation.

L'hon. L. S. Morin est mort, il y a quelques jours, à Lavaltrie, à l'âge de 48 ans. Il y avait déjà plusieurs années qu'il ne vivait plus pour son pays, pour la société dont il aurait pu faire la gloire pendant bien des années, s'il eût voulu. Per-

sonne n'a eu dans notre pays une jeunesse plus brillante, des succès plus éclatants comme orateur. Quel malheur qu'il n'ait pas su conserver plus longtemps sa santé et son talent! Quelle fin pour un si beau commencement! Nous espérons pouvoir écrire bientôt une vie si pleine d'intérêt et d'enseignements.

Il paraît encore certain que M. Letellier sera destitué et remplacé par l'hon. M. Robitaille.

C'est un événement plus grave qu'on ne pense et dont plusieurs redoutent la portée. La conduite du gouvernement impérial relativement à cette affaire et au tarif, démontre qu'il est bien décidé à nous laisser gouverner comme bon nous semblera. On disait que le marquis de Lorne, avisé par le gouvernement impérial, ne s'opposait à la destitution de l'hon. M. Letellier que pour provoquer une crise qui empêcherait le gouvernement conservateur de mettre en opération la nouvelle politique nationale. Que de paroles et de conjectures à l'eau!

La *Patrie* publiait, il y a quelques jours, la lettre d'un étudiant en droit de Montréal, M. Hogue, qui se plaint que les travaux de la jeunesse soient si peu encouragés par les hommes dont l'expérience et les connaissances lui seraient si utiles. Il constate le fait qu'au *Club Cartier* comme au *Club National*, quelques jeunes gens laissés à eux-mêmes s'efforcent en vain de donner à ces institutions la vitalité et surtout l'utilité désirable. La *Patrie* accompagne cette lettre patriotique de remarques sensées; elle dit avec raison que l'étude qui forme l'esprit, élève aussi le caractère, apprend à respecter ses adversaires et à éviter ces querelles odieuses dont la jeunesse surtout devrait se garder. Nous n'avons pas le temps de commenter les opinions exprimées par M. Hogue, nous nous contenterons pour le moment de lui dire que les clubs dont ils parle ne peuvent, malgré leur utilité, obtenir autant d'encouragement et produire d'aussi bons résultats qu'une institution où les jeunes gens et les hommes âgés, appartenant aux deux partis, pourraient se rencontrer et discuter des questions d'intérêt public.

Ceux qui croient encore que la république en France ne finira pas par une révolution suivie d'une réaction monarchique, sont bien naïfs. Il est évident que le radicalisme est à la veille de la tuer après l'avoir déshonorée, et que les violences de la presse parisienne seront suivies de désordres. C'est toujours ainsi que les choses se passent en France. Il est vrai qu'il n'y a pas que la France où l'ordre social soit menacé en ce moment; partout le socialisme s'agite et se prépare à une lutte suprême. Tout cela est naturel. Nous sommes dans la période des abus de la liberté, du progrès et de l'instruction des masses, de l'industrie et de la richesse. Tout système, tout régime, tout progrès même entraînent des abus et des réactions; le succès gâte les meilleures choses, les plus grands hommes: c'est l'histoire du genre humain.

Il y a en ce moment à Montréal un